



La charte handicap

+ accueillir la différence



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY VERT - AVEYRON CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

370, avenue du 8 mai 1945 - BP 800 35 - 82 800 NÈGREPELISSE

Pour toute question : contactez Katia Teyssèdre, Référente inclusion loisirs

Tél : 07 89 78 68 50 - E-mail : k.teyssedre@quercyvertaveyron.fr

Cette charte s'inscrit dans le cadre posé
par les lois du 30/06/1975 et du 11/02/2005





LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis 2003, la Communauté de Communes a généralisé les Accueils de Loisirs sur l'ensemble du territoire. Les loisirs éducatifs proposés dans ce cadre participent pleinement au développement de l'enfant particulièrement dans le domaine de la socialisation, de son épanouissement à travers l'accès à la culture, au sport et aux activités ludiques.

Le Centre de Loisirs est un lieu d'accueil collectif favorisant la mixité entre enfants et notamment l'accès aux enfants en situation de handicap, sur ses temps d'accueil : périscolaire (en cohérence et coordination avec le temps scolaire) et vacances. La scolarisation en milieu ordinaire, d'enfants porteurs de handicap s'étant développée, cette dimension s'est renforcée dans nos accueils de loisirs, appelant aujourd'hui à une prise en charge plus adaptée.

Plusieurs actions sont déjà menées pour accompagner les équipes dans cet accueil : d'abord en termes de renforts d'encadrement en fonction de l'importance du handicap, et aussi en termes de formation du personnel d'animation. L'objectif de la collectivité est de proposer aux enfants un accueil éducatif complémentaire de la famille et de l'école, avec la reconduction des actions déjà engagées et la création d'un poste de Référent Loisirs Inclusion construit autour de trois axes : l'amélioration des conditions d'accueil de ces enfants, un soutien spécifique aux équipes et les relations facilitées avec les familles et les partenaires.

L'élaboration d'une Charte d'accueil m'a paru indispensable pour conforter le rôle éducatif des accueils de loisirs et faire connaître l'implication de la Communauté de communes en faveur d'une inclusion réussie. Ce projet ne pourra se concrétiser dans la durée qu'avec le concours de nos partenaires pour prendre en compte l'intérêt de l'enfant et favoriser son épanouissement.

Le Président, Maurice CORRECHER.





La charte handicap

+ accueillir la différence



Grandir parmi les autres

Découvrir le monde

Regard des autres

Retrouver le temps de jouer

LA CHARTE DES ACCUEILS DE LOISIRS

DOIT PERMETTRE



1

A tout enfant d'avoir accès aux structures, en lui donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres.

2

De favoriser l'implication de tous les acteurs socio-éducatifs (enseignants, animateurs...), réunis autour de l'enfant.

3

De proposer une qualité d'accueil et d'accompagnement à l'enfant et à sa famille.

4

Assurer aux équipes d'animation une formation et un accompagnement spécifique pour accueillir les enfants en situation de handicap autour du protocole établi avec la famille.

5

Formaliser les engagements entre les signataires de la charte, autour d'une démarche partagée d'accueil d'enfant en situation de handicap au sein des structures.

PUBLIC CONCERNÉ

Les enfants porteurs de tous types de handicaps, de troubles de la santé et/ou de troubles de la conduite et du comportement, dans la limite des possibilités d'accueil de la structure et dans le respect des règles de sécurité pour l'ensemble du groupe.

OBJECTIFS



Permettre de soutenir les familles dans la mise en place d'un accueil adapté aux besoins de leur enfant.

Valoriser la volonté et l'action de l'intercommunalité d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions et dans la limite des capacités d'accueil de la structure.

Respecter les besoins et les rythmes de chaque enfant en adaptant les pratiques professionnelles.

Soutenir les équipes d'animation dans la prise en charge des enfants en situation de handicap par des formations. Selon les besoins, le concours de partenaires spécialisés et de personnes, peut être sollicité. Il doit s'appuyer sur un travail et une réflexion partagée en équipe.

LES FINALITÉS ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

Les vacances et les loisirs sont un droit pour tous.

Les vacances constituent une rupture avec le quotidien, un changement d'habitude, de rythme de vie.

Les vacances sont un espace temporel favorisant les rencontres, les échanges, les regards différents.

Offrir aux familles d'enfants en situation de handicap les mêmes possibilités d'accueil extra scolaires et péri scolaires que les autres.

Développer un réseau avec un ensemble de partenaires.



La charte handicap

+ accueillir la différence

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Préparer, Respecter et Adapter le projet d'accueil mis en place avec et pour l'enfant en situation de handicap en y associant sa famille.

Favoriser l'accueil et l'inclusion sur le lieu de vacances et de loisirs en donnant à l'enfant en situation de handicap les moyens d'agir, de vivre et de participer avec les autres personnes du groupe.

Informer tout intervenant, que la collectivité est signataire de la Charte et à ce titre garante d'un accueil adapté.

Prendre Connaissance des informations fournies par les partenaires (famille, médecin, structures...) sur les besoins spécifiques à l'accueil le plus optimal et une réelle coopération.

Assurer aux différentes équipes d'encadrement une formation et/ou une sensibilisation spécifique, pour favoriser l'intégration de la personne en situation de handicap.

Afficher la présente Charte dans ses locaux.

crédits : illustrations hoptoys.fr

